



PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME

Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme
Service Eau, Environnement et Forêt
Bureau Police de l'Eau
Site de Marmilhat - B.P. 43 - 63370 LEMPDES
ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

FICHE DESCRIPTIVE permettant de connaître les travaux envisagés

Cadre réservé à l'administration

Dossier N° : 63-

Date de réception :

IDENTIFICATION DU PÉTITIONNAIRE ou DU MAÎTRE D'OUVRAGE

! Si le pétitionnaire n'est pas le propriétaire des parcelles concernées par les travaux, il doit obtenir obligatoirement l'autorisation écrite du ou des propriétaires.

Nom-Prénom ou raison sociale* : LES FILS PHILIPON scierie
représenté par (qualité du signataire)* : MALIGE Aurélien

N° SIRET* (pour les entreprises) : 665 820 064 00012

Date de naissance* (pour les particuliers) :

Adresse* Rue Cziffra
43160 LA CHAISE DIEU

N° téléphone : 06 18 15 00 07

Conformément au code des relations entre le public et l'administration, en cochant la case ci-après j'autorise l'administration à envoyer les décisions au seul format électronique

Adresse mel : gestionforestiere@philipon.org

LOCALISATION DES TRAVAUX*

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Nom et prénom du propriétaire
Saint Germain l Herm	La Dignard	AK	116	Mr FAGET Marc

Nom du cours d'eau concerné par les travaux* : Affluent du ruisseau de Fardonde

Affluent de* : Le Doulon

Largeur du cours d'eau à l'endroit des travaux* : 0.5 mètres

Joindre obligatoirement 3 exemplaires :

- > un extrait de carte routière au 1/25 000e qui localise l'emplacement de chaque zone de travaux,
- > un plan cadastral ou équivalent indiquant l'endroit précis ou le linéaire concerné,

vous pouvez consulter le site internet pour générer les cartes demandées.

OBJET DE LA DEMANDE

Travaux forestiers nécessitant la traversée provisoire d'un cours d'eau

PROJET*

Travaux prévus* :

Traversée du ruisseau au niveau d'un chemin cadastré

JUSTIFICATION DES BESOINS*

Indiquer les besoins justifiant la réalisation des travaux* :

Débardage d'une coupe de bois

JUSTIFICATION DES CHOIX TECHNIQUES*

Indiquer les raisons économiques, écologiques, justifiant les choix techniques, géographiques et les enjeux qui s'y rapportent* :

Décrire les types de matériaux employés, les équipements et la machinerie qui seront utilisés. Présenter et décrire les différentes étapes de réalisation et le devenir des déchets de chantier* :

PROJET POUVANT AVOIR UN IMPACT SUR UNE ZONE NATURA 2000*

Mon projet se situe dans un site Natura 2000 ou à proximité immédiate non

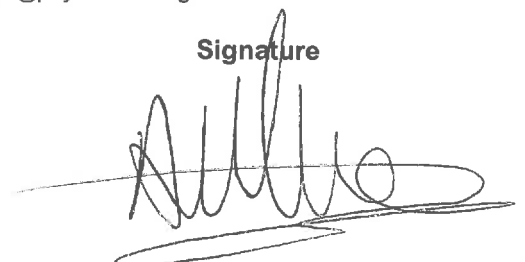
Dans l'affirmative, si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation d'un site Natura 2000, une **évaluation des incidences est obligatoire** afin d'établir un diagnostic précis de l'état initial et définir des mesures de réduction d'impact adaptées aux enjeux de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Vous trouverez ci-après une cartographie des sites Natura 2000 <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/cartographie-des-sites-natura-2000-dans-le-puy-de-r858.html> et un formulaire téléchargeable <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/les-evaluations-d-incidences-natura-2000-r860.html>

Le présent dossier est à renvoyer en trois exemplaires à l'adresse indiquée en entête et une version électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus

le :5 Mai 2023

Signature



**TRAVAUX FORESTIERS NECESSITANT
LA TRAVERSEE PROVISOIRE D'UN COURS D'EAU OU D'UNE ZONE HUMIDE**

EN PRÉPARATION DU CHANTIER :

- J'ai planifié les chemins de débardage pour réduire le nombre de traversées de cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
- J'ai identifié les sites de stationnement des engins et des véhicules en dehors de la zone de crue pendant les périodes d'inactivité (indiquer sur les cartes les zones de stationnement)	<input checked="" type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
- Je prends toutes les précautions pour éviter des pollutions par les hydrocarbures :	
· le ravitaillement des engins de chantier est réalisé sur une aire étanche aménagée à cet effet,	<input checked="" type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
· le stockage des carburants et autres produits présentant des risques pour le milieu aquatique (ciments, enduits, peintures...) est effectué hors zone du chantier sur une aire étanche afin d'éviter toute fuite dans le cours d'eau,	<input checked="" type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non
· les engins intervenant sur le chantier sont préalablement révisés et en bon état d'entretien afin de proscrire tout risque de pollution par des défaillances du système hydraulique, des fuites d'huile ou d'hydrocarbures	<input checked="" type="checkbox"/> oui / <input type="checkbox"/> non

Dans un cours d'eau de première catégorie piscicole, toute activité est **interdite du 1er novembre au 31 mars**

Période prévue pour la réalisation des travaux : du 30 Mai 2023 au 30 Juin 2023

Durée prévisible des travaux en jours : 1 mois

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX ET MESURES MISES EN ŒUVRE

Surface de la coupe : 2 ha m²

Volume estimé des bois à sortir : 100 m³ OU stères

Type d'engins traversant le cours d'eau :

tracteur agricole tracteur forestier autres (préciser) : Porteurs

Technique employée pour sortir le bois :

bois tirés bois portés autre

Nombre approximatif de traversées prévues : 8

Mesures d'évitement des nuisances au cours d'eau mises en place :

- PRÉSERVATION DU SITE

- Afin de limiter le transfert de sédiments au cours d'eau, un andain est réalisé avec les résidus de coupe. Cet andain est réalisé en parallèle de la berge, à environ 6 m du cours d'eau, oui / non
- **FRANCHISSEMENT DU COURS D'EAU – Indiquer les zones de traversée sur les plans**
- J'utilise un passage à gué existant, constitué d'un fond stabilisé oui / non
- Je mets en place un dispositif de franchissement pour la traversée du cours d'eau à un endroit stable et plat pour éviter la formation d'ornières : oui / non
 - tubes PEHD recouverts de billons oui
 Nombre de tubes : Diamètre :
 - billons de bois ou de rampes métalliques posés sur la berge oui
 - Autre dispositif :
- **PRÉSERVATION DES BERGES**
- L'érosion des berges due à la circulation des engins est évitée par la mise en place d'un dispositif installé de part et d'autre de la traversée pour stabiliser les berges lors du passage des engins, oui / non
- décapage de la partie meuble sur chaque rive, oui / non
- empierrement (gravier de type route forestière diamètre environ 150 mm) sur 3 m en rive droite et gauche. oui / non

MESURES D'ÉVITEMENT DES NUISANCES AU COURS D'EAU PENDANT LA PHASE TRAVAUX

- Je prends toutes les mesures nécessaires afin d'éviter le départ de matières en suspension (M.E.S) dans le cours d'eau (y compris depuis les fossés de pistes forestières) et ne pas générer de différence de turbidité significative entre l'amont et l'aval du projet,
- Les opérations de débardage sont réalisées lorsque le sol est porteur ou en période sèche,
- Le dispositif de franchissement ne crée pas de chute d'eau empêchant les poissons de circuler,
- Le dispositif de franchissement ne gêne pas le libre écoulement de l'eau,
- Sur un fond vaseux un géotextile est mis en place sous les tuyaux pour éviter qu'ils ne s'enfoncent dans la vase,
- Au niveau d'un passage à gué existant je stabilise les berges par décapage de la partie meuble et empierrement (gravier de type route forestière diamètre environ 150 mm) sur 3 m en rive droite et gauche.


MESURES MISES EN ŒUVRE À L'ISSUE DES TRAVAUX:

- Les dispositifs de chantier, les rémanents d'exploitation et les andains sont retirés du lit du cours d'eau et de la zone de crue en fin d'exploitation,
- les berges éventuellement abîmées sont restaurées et stabilisées pour éviter l'érosion,

Cette autorisation ou le récépissé de déclaration ainsi que le dossier ayant servi lors de l'instruction sont communiqués à chaque entreprise intervenant sur le chantier.

Je m'engage à réaliser les travaux conformément au présent dossier.

Fait à Cachan le 5 Mai 2023
Signature



La présente fiche travaux doit être accompagnée de la fiche descriptive générale qui sont soit à déposer sous la forme dématérialisée à l'adresse suivante : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/R62929> soit à renvoyer en 1 exemplaire papier + 1 version électronique à l'adresse suivante : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

